

AG Création de l'Agence – Discours d'ouverture par la Ministre

Mesdames et Messieurs,

Nous y voilà. La création de l'Agence nationale du sport. L'aboutissement d'un long chemin, le commencement d'une nouvelle ère.

Nous étions partis d'un premier constat, unanimement partagé : Nous devons transformer l'approche qui était la nôtre pour rehausser les résultats du sport français de « très haute performance », qui sont, objectivement, en perte de vitesse ces dernières années. Et nous devons le faire vite.

L'accueil et l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques en France, à Paris, en 2024, est un élément structurant qui nous responsabilise et nous oblige à répondre présent à ce grand rendez-vous. Or toutes les nations qui ont fortement amélioré leurs résultats aux JOP au cours des dernières décennies, le Royaume Uni, le Canada, la Norvège, toutes se sont dotées d'une agence pour accompagner la haute performance.

Second constat sur lequel nous serons également tous d'accord : Le sport est un élément de culture, d'éducation et de santé, qui favorise l'épanouissement de chacun et le lien social entre les citoyens. Le sport occupe ainsi une place centrale dans notre société.

Il est une compétence partagée qui est accompagnée par l'Etat mais aussi de plus en plus largement par les collectivités territoriales.

Le sport existe de par son activité associative avec plus de 300 000 associations sportives en France et l'engagement de près de 3,5 Millions de bénévoles du sport.

L'activité physique et sportive participe pleinement de l'aménagement du territoire avec plus de 260 000 équipements sportifs. Enfin, le sport est un vecteur économique avec près 125 000 emplois dans le secteur sportif privé, et le marché du sport est estimé à plus de 38 Milliards d'euros soit près d'1,8% du PIB.

Le sport implique donc une foule d'acteurs, mobilise une multitude d'énergies et de nombreux moyens, sans que les synergies soient pour autant suffisantes, et que la France parvienne à se hisser au rang de « nation sportive ».

La gouvernance actuelle du sport français, fondée dans les années 60, a permis son développement jusqu'à nos jours avec un certain nombre de succès. Mais l'action de l'Etat en matière sportive était devenue mal dimensionnée et insuffisamment coordonnée. Cette situation entravait le dynamisme et les évolutions du mouvement sportif.

C'est sur la base de ce constat qu'est née une ambition politique, que j'ai la fierté de porter aujourd'hui : redonner leur vraie place à des acteurs qui agissent déjà sur le terrain, et qui sont parfois même en avance sur nous, l'Etat. Les associer, leur proposer de coordonner leurs énergies et leurs visions pour favoriser un réel développement des pratiques sportives dans notre pays.

S'en est suivi un travail d'analyse et de réflexion d'ampleur sur ce que devait être la nouvelle gouvernance du sport en France, puis un travail de préfiguration pour lequel

j'avais mandaté Frédéric Sanaur, que je remercie pour son engagement et sa détermination, et à qui nous devons aussi d'être réunis ici aujourd'hui pour le lancement de l'Agence nationale du Sport.

C'est en somme une révolution, car nous avons décidé d'unir nos forces et de faire ensemble, ce qui représente une situation inédite pour notre éco-système.

Nous avons décidé de donner du souffle au modèle sportif en créant les conditions d'une confiance pérenne et partagée entre nous.

En faisant l'effort de la transparence, de l'exigence et de la lucidité, au service d'une nouvelle stratégie d'appui, d'évaluation et de financement du sport français.

C'est la raison pour laquelle nous avons choisi que l'Agence prenne la forme d'un Groupement d'Intérêt public, dont la gouvernance sera collégiale, avec autour de la table l'Etat, les associations de collectivités, les représentants du monde sportif et du monde économique.

La présidence du GIP reviendra à l'Etat, mais l'Etat ne décidera plus seul de ce qui est bon pour l'ensemble des acteurs, et le pouvoir de décision au sein de l'Agence fera l'objet d'un partage inédit.

Notre ambition est de fédérer des acteurs dans un but commun et de reconnaître la légitimité de l'ensemble des acteurs et des partenaires à décider conjointement des orientations et de la mise en œuvre des politiques qu'ils financent et qu'ils animent.

La gouvernance du sport en France sera demain véritablement partagée et donnera toute sa place à la société civile, que le gouvernement, dans un souci de démocratie renouvelée, veut désormais davantage associer aux décisions prises et aux actions menées. Ce que nous construisons est aussi un très bon exemple du modèle de gouvernance « gouvernement ouvert » qui est prôné à l'échelle internationale depuis la COP 21.

Notre ambition politique est également nourrie par notre double ambition sportive : celle d'améliorer et de renforcer notre système de haute performance, tout en assurant un véritable développement de la pratique sportive dans notre pays.

Nous le savons tous, la haute performance est un élément d'attractivité et de rayonnement qui concoure à l'image positive et dynamique de notre pays.

Mais la haute performance se fabrique sur la base de facteurs humains, dans une cellule de performance entre l'athlète et son entraîneur, et cette cellule n'est pas suffisamment aidée, alors qu'elle doit être l'objet de toute notre attention.

C'est la raison pour laquelle l'Agence réunira en son sein tous les acteurs du haut niveau et de la haute performance, et, répondra aux enjeux stratégiques, à travers le pôle Haute performance et Haut niveau, et sous la responsabilité du futur Manager général de la Haute performance.

L'Agence placera ainsi la performance du sportif au centre de son projet, en agissant de manière efficace et innovante. C'est-à-dire en priorisant les actions et les moyens au regard du potentiel de performance, et en développant une relation partenariale,

singulière et transparente avec les fédérations. L'Agence permettra aux athlètes et à l'encadrement d'être pleinement responsables et investis dans le projet de conquête de podiums.

Elle doit clairement permettre de mettre sous tension le système sportif, pour produire des résultats en matière de haute performance.

Mais je le disais, notre ambition est double, et l'Agence sera aussi un outil regroupant en son sein tous les acteurs qui contribuent au développement du sport, partout dans notre pays. Je rêve d'une France devenue une « nation sportive », et pour cela nous devons franchir une première marche, et atteindre une augmentation de 3 millions de pratiquants d'ici 2024.

C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité que l'Agence bénéficie d'une déclinaison territoriale.

Des parlements du sport seront demain créés au niveau régional, afin de favoriser l'interaction autour des politiques sportives dans les territoires. Ils seront des lieux de rencontres, de débats et de concertation sur l'action de l'Agence, mais aussi sur la mise en commun des moyens publics et privés en faveur du développement du sport.

Car l'Agence doit permettre d'optimiser et de coordonner les financements destinés au développement des pratiques sportives. Le développement de ressources propres, d'origine privée, devra d'ailleurs être encouragé à horizon de 3 ans, pour

apporter plus de moyens à ces politiques. Il sera facilité par le statut de personnalité morale de l'agence et par l'association des acteurs économiques.

Au niveau territorial, nous allons également créer des conférences territoriales des financeurs. Leur positionnement territorial pourra être adapté en fonction de chaque territoire, afin de prendre en compte, par exemple, le bassin de vie plutôt que les découpages administratifs.

L'activité territoriale de l'Agence doit permettre de manière générale une simplification de l'action au niveau local. Par exemple une simplification de la gestion administrative des dossiers de demandes de subvention, pour arriver à terme à l'instauration d'un système de guichet unique, qui offrira des réponses plus lisibles et plus cohérentes aux différents bénéficiaires que sont les fédérations et associations sportives, les sportifs, ou encore les collectivités territoriales.

L'année 2019 est une année de transition, et elle devra permettre de lancer les premières expérimentations et d'affiner la déclinaison territoriale de l'Agence. Une loi viendra concrétiser cette nouvelle organisation.

Mais redonner toute leur place aux acteurs qui font le sport sur le terrain, c'est en même temps assumer et affirmer que chaque collectivité sera libre de ces propres choix de politique sportive et de financements. C'est le sens de la modernisation et de l'optimisation de l'action publique engagée par le gouvernement.

Si je résume, demain notre agence permettra d'assurer:

- une concertation permanente entre les acteurs du sport pour mutualiser les

- moyens, optimiser les ressources et définir des objectifs communs à atteindre ;
- la rénovation de nos orientations en matière de politique sportive en associant les collectivités, le mouvement sportif et le monde économique et social à la prise de décision stratégique ;
 - une évaluation permanente des besoins et des résultats des fédérations sportives ;
 - un accompagnement adapté aux athlètes et aux fédérations ;
 - la mise en commun de moyens publics et privés en faveur du développement du sport dans tous les territoires, et notamment les territoires carencés;
 - le développement de politiques sportives adaptées aux besoins des acteurs du sports sur le terrain.

Pour développer les pratiques sportives et pour réussir les Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024, qui sont les deux engagements majeurs du projet sportif pour notre pays, il est indispensable de « libérer le sport », de lui offrir un cadre plus agile et plus efficace.

C'est ce que nous faisons officiellement aujourd'hui, avec la création de l'Agence nationale du sport. Au service du sport en France, de nos athlètes et de nos concitoyens.
